

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR

SACRÉ-CŒUR, LE 11 JUILLET 2022

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord, à la salle du conseil, le 11 juillet 2022, à 19 h, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M^{me} Nada Deschênes
 M^{me} Marie-Chantal Dufour
 M^{me} Valérie Dufour
 M. Janic Boisvert
 M. Philippe Roy

ABSENCE S: M^{me} Lise Boulianne
 M. Guillaume Lavoie

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Marie-Chantal Dufour, pro-maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

Résolution 2022-07-256

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

- 01. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- 02. Adoption de l'ordre du jour ;**
- 03. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022 ;**

04. Approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 20 juin 2022 ;

05. Acceptation des comptes à payer juin 2022 ;

06. État de la situation financière au 30 juin 2022 ;

07. Correspondance :

- a) Correspondance Bulletin Congrès Village- relais ;
- b) Portrait des infrastructures en eau de votre municipalité ;
- c) Correspondance de la MRC de La-Haute-Côte-Nord concernant l'adoption du Règlement 157-2022 sur le traitement des élus municipaux ;
- d) Lettre de remerciement du comité bénévole de Sacré-Cœur ;

08. Message et rapports d'activités du maire :

- a) MRC de La Haute-Côte-Nord;
- b) Représentation et activités des comités;

09. Administration générale :

- a) Renouvellement d'adhésion à l'Association de la rivière Sainte-Marguerite 2022;
- b) Renouvellement des assurances responsabilité civile – Parcs rouli-roulant;
- c) Renouvellement de la convention de la halte routière ;
- d) Première édition de l'Omnium Robert Tremblay ;
- e) Ajournement, le lundi 25 juillet 17 h 15 ;

010. Hygiène du milieu : (aucun point)

011. Transport :

- a) Travaux de réparation d'une portion du rang St-George endommagé par Hydro-Québec ;
- b) Travaux de rapiéçage de pavage à divers endroits de la municipalité ;

012. Urbanisme :

- a) Adhésion à la COMBEQ – Jimmy Jacques ;
- b) Fosse septique du Bistrot Castafjord ;
- c) Ajustement de prix du carburant diesel pour le contrat d'enlèvement de la neige 2022 ;
- d) Demande PPCMOI de M^{me} Christine Blanchette 2022-006 ;
- e) Projet de résolution demande PPCMOI de M. Benjamin Dufour 2022-010 ;
- f) Demande de dérogation mineure de M^{me} Diane L. Savard ;
- g) Dépôt du rapport des permis émis en juin 2022 ;
- h) Demande d'autorisation pour la Marche Myélome Multiple ;

013. Tourisme : (aucun point)

014. Culture :

- a) Félicitations pour l'article publié dans le magazine *Osez lire ! mon magazine* ;
- b) Démission de Mme Émilie Gravel à la bibliothèque et affichage de poste ;
- c) Abrogation de la résolution numéro 2022-06-234 ;

015. Loisir :

- a) Sortie camp de jour ;
- b) Autorisation d'achat pour le terrain de balle ;

016. Santé et bien-être : (aucun point)

017. Incendie :

- a) Dépôt du rapport des interventions et activités du mois de juin 2022 ;
- b) Autorisation utilisation du réservoir d'eau souterraine ;
- c) Avis de motion Règlement numéro 609 ;
- d) Dépôt Projet de Règlement numéro 609 ;

018. Embellissement : (aucun point)

019. Demandes d'appui et de reconnaissance : (aucun point)

020. Demandes d'aide financière :

- a) Demande d'aide financière – 65e Festival de musique classique Haute-Côte-Nord ;

021. Affaires nouvelles :

- a) _____
- b) _____
- c) _____

022. Période de questions

023. Levée de la séance

Résolution 2022-07-257

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022, à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum, soit accepté tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2022-07-258

Approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 20 juin 2022

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ajournée du 20 juin 2022, à 17 h 15, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum, soit accepté tel que rédigé.

Résolution 2022-07-259

Acceptation des comptes à payer juin 2022

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des comptes à payer en date du 11 juillet 2022 totalisant **243 300,62 \$** décrits comme suit :

Paiement par chèque 24 133,55 \$
Paiement par dépôt automatique 150 939,35 \$
Paiement par prélèvement automatique 45 747,56 \$
Paiement payé d'avance 22 480,16 \$

Dépôt

Dépôt du rapport de la situation financière au 30 juin 2022

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport de la situation financière au 30 juin 2022.

Correspondance :

07a) Correspondance Bulletin du réseau des Villages-relais, présidente Mme Ghislaine Hudon ;



Plus qu'un label, une alliance
entre sécurité et vitalité!



Le 11e Congrès des Villages-relais

Mot de la présidente

Il me fait vraiment plaisir de m'adresser à vous en tant que nouvelle présidente de la Fédération des Villages-relais du Québec.



D'ailleurs, j'en profite pour saluer et remercier Gilbert Simard et Gaston Arcand pour leur engagement au cours des 8 dernières années.

Le 11^e Congrès tenu à Dégelis a été un franc succès! L'accueil que nous avons reçu par le maire Gustave Pelletier et son équipe a été très apprécié par tous les participants. Un grand merci!

Je débute donc par la présentation des membres du conseil d'administration et des officiers. Trois nouveaux membres, soit André Desrosiers, maire de Les Escoumins, Ghislain Boily, conseiller à Baie-Saint-Paul et Joé Deslauriers, maire de Saint-Donat ont joint les membres déjà en poste : Philippe Barette, Marie-Claude Prévost, Anicet Gagné, Paul Carbonneau, Sylvie Blanchette et moi-même. À la suite de l'assemblée générale, le conseil d'administration s'est réuni pour élire ses officiers :

Sylvie Blanchette secrétaire-trésorière, Paul Carbonneau, vice-président et moi à la présidence.

Les participants à l'assemblée générale ont pu prendre connaissance du bilan très positif qui a été livré et ont pu connaître les perspectives de la prochaine année.

Les représentantes du ministère des Transports, mesdames Andréanne Juneau et Véronique Cadoret-Plamondon ont fait état du projet-pilote de toilettes automatisées qui est amorcé dans trois Villages-relais en plus de la campagne de promotion qui sera réalisée de cette année.

Les conférences de l'après-midi ont été très appréciées et les échanges entre les participants très enrichissants.

Enfin, le Gala prix Inspiration, animé habilement par Patrick Noël, a suscité beaucoup d'enthousiasme lors du dévoilement des lauréats. Les projets présentés ont montré tout le dynamisme et la vivacité que l'on peut retrouver dans le réseau.

Les pages qui suivent vous donneront un aperçu des grands moments de notre belle rencontre. Merci encore à la ville de Dégelis et je vous donne rendez-vous l'an prochain, dans ma municipalité à Lac-Bouchette!

Ghislaine M. Hudon

Dans ce bulletin:

- Les grands moments du Congrès 2022
- Les lauréats et finalistes du prix Inspiration

Merci à Dégelis!

Vile hôte du 11e Congrès!



25 mai - La soirée de l'accueil

Le mercredi soir, la Ville de Dégelis a accueilli les participants lors d'un cocktail qui se déroulait au restaurant de l'Hôtel 1212 pour souhaiter la bienvenue à tous. M. Gustave Pelletier, maire de Dégelis, a salué la quarantaine de congressistes et dignitaires présents pour l'occasion. Il a partagé sa grande fierté d'accueillir le réseau des Villages-relais dans sa municipalité. Le président sortant de la Fédération, Gilbert Simard, a partagé son enthousiasme de se retrouver à Dégelis pour un congrès en présence et a remercié l'équipe de la Ville de pour leur collaboration tout au long des préparatifs du Congrès.

Notons aussi la participation d'une délégation de la Fédération française des Villages-étapes, présent dans le cadre de notre projet de coopération soutenu par le ministère des Relations internationales.



26 mai - L'assemblée générale et les conférences

Le jeudi, une quarantaine de membres et partenaires se sont réunis à la Salle de l'Hôtel 1212 pour la journée. L'assemblée générale annuelle a débuté avec un mot d'ouverture du président sortant M. Gilbert Simard, qui était heureux de saluer les membres dans la salle, mais également quelques personnes qui se sont jointes sur zoom. Les membres ont pu faire le point sur les projets en cours et les perspectives de la prochaine année.

Par la suite, Mmes Véronique Cadoret-Plamondon et Andréanne Juneau, de la direction des Parcs routiers du MTQ, ont fait le point sur l'avancement de divers dossiers. Notons l'implantation officielle d'un projet-pilote de toilettes autonettoyantes dans 3 Villages-relais du réseau et l'autorisation de l'implantation de panneau Village-relais sur l'autoroute 40 parmi les bonnes nouvelles qui ont été annoncées.

En après-midi, nous avons eu 3 conférenciers qui nous ont offert des présentations très enrichissantes sur la revitalisation des milieux et le marketing territorial. En premier lieu, Mme Marie-Ève Arbour, présidente de Visages régionaux, nous a parlé de son travail auprès des municipalités cherchant à mettre en valeur leurs richesses et leurs territoires. M. Robert Savoie, maire de la municipalité de Saint-Valérien, nous a quant à lui présenté un exemple concret de revitalisation et de développement d'un milieu en perte de vigueur.

Pour terminer cette journée, l'équipe de la Fédération française des Villages étape a présenté leur organisation qui compte plus de 25 années d'existence ainsi que des projets d'animation commerciale réalisés dans leur municipalité. Cette visite s'inscrivait dans le cadre du projet de coopération soutenu par le ministère des Relations internationales. La rencontre, très appréciée par les membres Villages-relais, a permis le partage de connaissances avec nos homologues français.



Restez connectés!



Facebook



Instagram



Infolettre



www.villages-relais.qc.ca

Un résumé du Congrès 2022

Volume 14, n°2—Congrès 2022

26 mai - La remise des prix Inspiration

Le jeudi soir s'est déroulée la 9e édition de la remise des prix Inspiration. Plus d'une soixantaine de personnes étaient présentes pour souligner le travail des municipalités et des commerçants. Pour connaître tous les détails de la cohorte 2022, vous pouvez consulter le carnet des projets inspirant disponible sur notre site web.

Voici les lauréats et finalistes 2022:

Prix Municipalité/Organisme

Lauréat : Concours « Gagne ta fin de semaine légendaire » et l'Espace Village-relais

Pohénégamook – Simon Grenier

2e finaliste: La Place Saint-Donat

Saint-Donat – Mikael Tuillier

3e finaliste: Revitalisation du parc de la Pointe-Taylor

New-Richmond – Lucie Duguay

Prix Commerce

Lauréat : Le Secret des dieux en monde international

Microbrasserie Le Secret des dieux de Pohénégamook – Daniel

Blier

Mention spéciale: **Brassette TemRose de Témiscaming** – Pierre

Gingras

Coup de chapeau du MTC

Lauréat : Vélogare - Réfection du réseau cyclable

Acton Vale – Vicky Lessard

Prix Jacques Hémond

Lauréat : Réfection de la passerelle J-Napoléon Pérusse

Amqui – Jonathan Lévesque

Nous en avons aussi profité pour souligner le départ de messieurs Gaston Arcand et Gilbert Simard, qui ont terminé leurs mandat au conseil d'administration de la fédération après plusieurs années d'implication. Merci à vous deux pour votre travail et engagement au développement du réseau des Villages-relais!



27 mai

Vendredi, une trentaine de personnes ont participé à la visite des incontournables de la région.

Le trajet nous a amené notamment à visiter la piste cyclable Le Petit Temis, le marché public Desjardins du Témiscouata, ainsi que les nombreux aménagements paysagers entretenus par la ville. La visite s'est ensuite poursuivie à l'intérieur des installations de l'industrie de transformation des produits de l'érable.

Merci à toute l'équipe de l'entreprise The Maple Treat pour cette visite à travers les coulisses de l'industrie acéricole.

Un grand merci à la Ville de Dégelis pour son accueil!

Restez connectés!



Facebook



Instagram



Infolettre



www.villages-relais.qc.ca

07b) Portrait des infrastructures en eau de votre municipalité ;



Centre d'expertise
et de recherche
en infrastructures
urbaines

www.ceriu.qc.ca

Portrait des infrastructures en eau de votre municipalité

**Sacré-Coeur
(95010)**

CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE
EN INFRASTRUCTURES URBAINES

1255, boulevard Robert-Bourassa
Montréal, QC, H3B 3W3

30 mai 2022



Sacré-Coeur (95010)

Sommaire des actifs

Les actifs en eau visés dans ce bilan sont :

- les actifs d'eau potable qui comprennent les installations d'approvisionnement et de traitement (prise d'eau, puit, usine de production) et les installations de distribution (réseau d'alimentation et de distribution, poste de gestion de pression et de chloration, réservoir, chambre de service)
- les actifs d'eaux usées et pluviales qui comprennent les installations de traitement (usine d'épuration, étang, etc.) et les installations de collecte (réseau de collecte et d'interception, poste de pompage, réservoir et bassin de rétention, chambre de service)



Valeur de remplacement
43,0M\$



État physique moyen
Bon (66%)

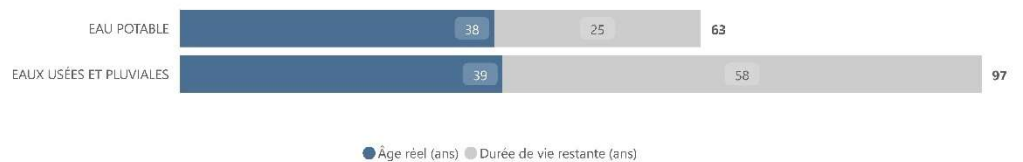


Inventaire
35,3 km
8 ouvrages

DÉTAILS

Âge et durée de vie des actifs

Les actifs ont un âge moyen d'environ 38 ans. À ce jour, ces actifs ont consommé 46 % de leur durée de vie utile estimée à 82 ans. Le graphique suivant présente les résultats détaillés par service d'eau.



● Âge réel (ans) ● Durée de vie restante (ans)

État physique des actifs

926,0 m de conduites et 0 ouvrages sont considérés à risque de défaillance élevé (D) ou très élevé (E). La valeur de remplacement de ces actifs est estimée à 897,1 K\$. Le graphique suivant présente les résultats détaillés par service d'eau.



Indice d'état ● A ● B ● C ● D ● E

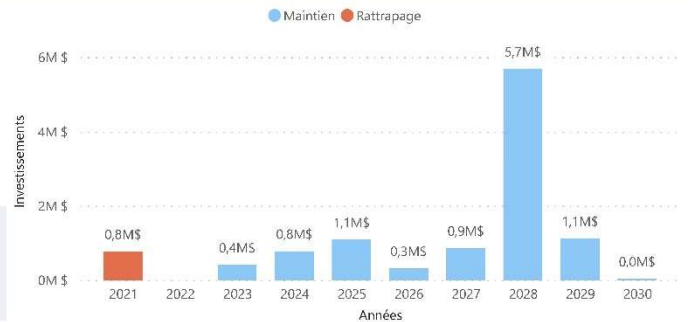
Note : L'état physique des actifs linéaires est principalement obtenu à partir d'indicateurs d'état ou de leur année de construction dans le cas où aucun indicateur d'état n'est disponible. L'état physique des actifs ponctuels est, pour sa part, principalement basé sur l'opinion de répondants municipaux.

BESOINS EN MAINTIEN D'ACTIFS (10 ANS)

Besoins totaux en maintien d'actifs
11,1M\$

Besoins annuels en maintien d'actifs
1,1M\$

Obtenues à l'aide de l'application web *InfraPrévisions*, les estimations se basent sur une stratégie de gestion du cycle de vie propre à cette catégorie d'actifs ainsi que sur les données disponibles (âge, condition).



Qualité des données
Acceptable

Rapport émis le 30 mai 2022 à partir des données du plan d'intervention 2016 et de l'outil d'évaluation des besoins en investissement 2018



Sacré-Coeur (95010)

Sommaire des actifs

COMPARAISON ET ÉVOLUTION

95010 Code géographique ● 1 000 à 4 999 hab. Catégorie de population ● Côte-Nord (09) Région administrative ● MRC La Haute-Côte-Nord MRC ●



C Qualité des données
Acceptable

Rapport émis le 30 mai 2022 à partir des données du [plan d'intervention 2016](#) et de l'[outil d'évaluation des besoins en investissement 2018](#)



Sacré-Coeur (95010)

Eau potable

OBJECTIF DE L'INFRASTRUCTURE

Traiter et distribuer de l'eau potable de qualité et de quantité suffisante aux usagers



Valeur de remplacement
18,8M\$



État physique moyen
Acceptable (56%)



Inventaire
15,9 km
5 ouvrages

DÉTAILS

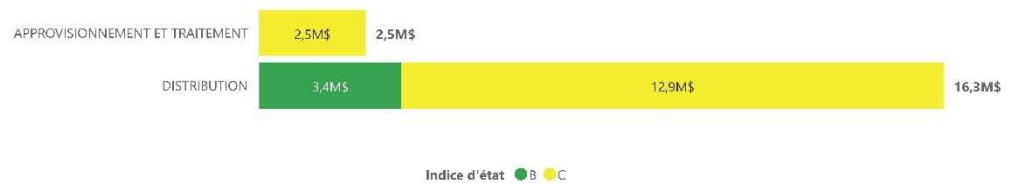
Âge et durée de vie des actifs

Les actifs ont un âge moyen d'environ 38 ans. À ce jour, ces actifs ont consommé 60 % de leur durée de vie utile estimée à 63 ans. Le graphique suivant présente les résultats détaillés par sous-service d'eau.



État physique des actifs

0,0 km de conduites et 0 ouvrages sont considérés à risque de défaillance élevé (D) ou très élevé (E). La valeur de remplacement de ces actifs est estimée à 0,0 K\$. Le graphique suivant présente les résultats détaillés par sous-service d'eau.



Note : Des réparations ont été effectuées sur environ 0,0 km de conduites d'eau potable depuis leur mise en place. L'état physique de ces actifs est estimé à partir de leur historique de réparations et de leur âge. L'état physique des actifs ponctuels est, pour sa part, principalement basé sur l'opinion de répondants municipaux.

BESOINS EN MAINTIEN D'ACTIFS (10 ANS)

Besoins totaux en maintien d'actifs
7,9M\$

Besoins annuels en maintien d'actifs
793,0K\$

Obtenues à l'aide de l'application web *InfraPrévisions*, les estimations se basent sur une stratégie de gestion du cycle de vie propre à cette catégorie d'actifs ainsi que sur les données disponibles (âge, condition).



Qualité des données
Acceptable

Rapport émis le 30 mai 2022 à partir des données du plan d'intervention 2016 et de l'outil d'évaluation des besoins en investissement 2018

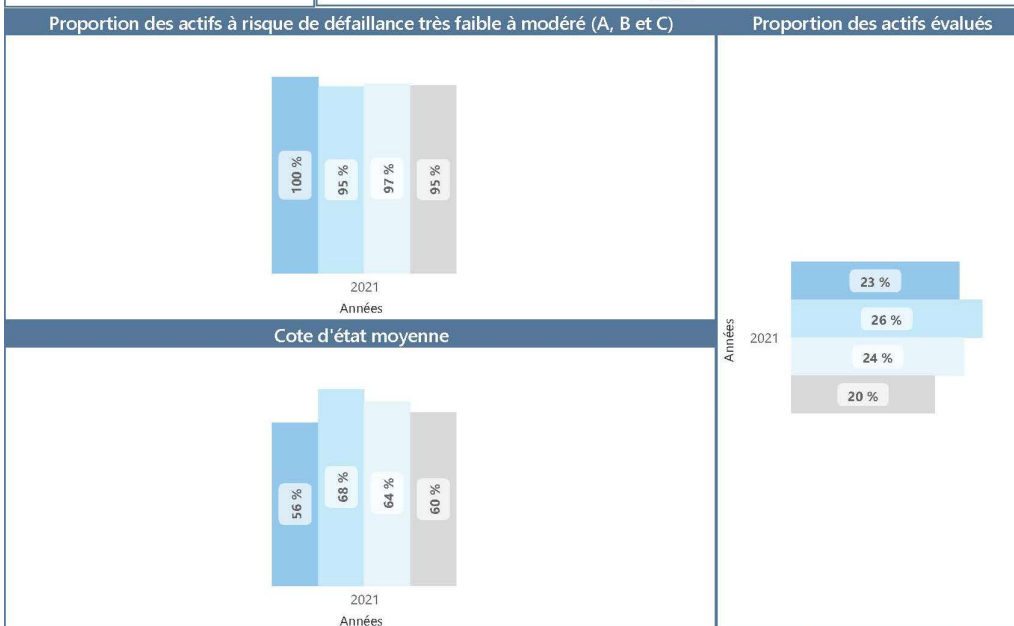
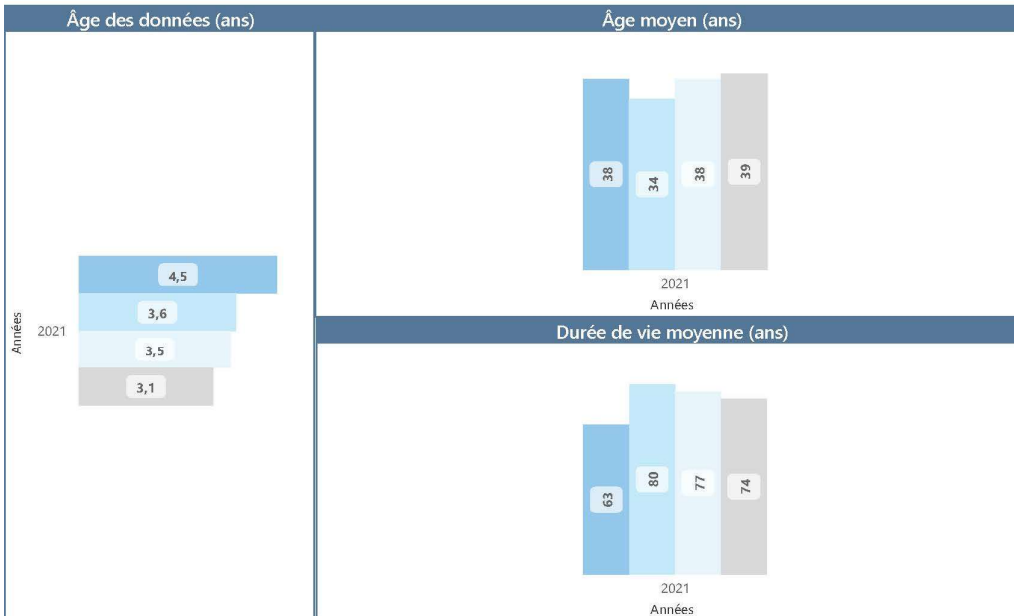


Sacré-Coeur (95010)

Eau potable

COMPARAISON ET ÉVOLUTION

95010 Code géographique ● 1 000 à 4 999 hab. Catégorie de population ● Côte-Nord (09) Région administrative ● MRC La Haute-Côte-Nord MRC ●



C Qualité des données
Acceptable

Rapport émis le 30 mai 2022 à partir des données du plan d'intervention 2016 et de l'outil d'évaluation des besoins en investissement 2018



Sacré-Coeur (95010)

Eaux usées et pluviales

OBJECTIF DE L'INFRASTRUCTURE

Recueillir les eaux usées des résidents ainsi que les eaux de pluie et les traiter avant le rejet dans le milieu récepteur



Valeur de remplacement
24,2M\$



État physique moyen
Bon (73%)

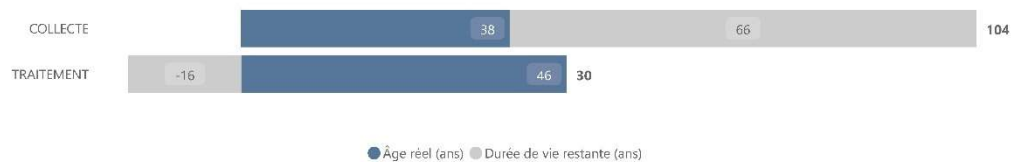


Inventaire
19,4 km
3 ouvrages

DÉTAILS

Âge et durée de vie des actifs

Les actifs ont un âge moyen d'environ 39 ans. À ce jour, ces actifs ont consommé 40 % de leur durée de vie utile estimée à 97 ans. Le graphique suivant présente les résultats détaillés par sous-service d'eau.



État physique des actifs

926,0 m de conduites et 0 ouvrages sont considérés à risque de défaillance élevé (D) ou très élevé (E). La valeur de remplacement de ces actifs est estimée à 897,1 K\$. Le graphique suivant présente les résultats détaillés par sous-service d'eau.



Note : L'état physique des conduites d'égout est estimé à partir de cotes d'inspection pour environ 3,0 km de conduites inspectées et à partir de l'âge pour les conduites non inspectées. L'état physique des actifs ponctuels est, pour sa part, principalement basé sur l'opinion de répondants municipaux.

BESOINS EN MAINTIEN D'ACTIFS (10 ANS)

Besoins totaux en maintien d'actifs
3,1M\$

Besoins annuels en maintien d'actifs
312,1K\$

Obtenues à l'aide de l'application web *InfraPrévisions*, les estimations se basent sur une stratégie de gestion du cycle de vie propre à cette catégorie d'actifs ainsi que sur les données disponibles (âge, condition).



Qualité des données
Acceptable

Rapport émis le 30 mai 2022 à partir des données du plan d'intervention 2016 et de l'outil d'évaluation des besoins en investissement 2018



Sacré-Coeur (95010)

Eaux usées et pluviales

COMPARAISON ET ÉVOLUTION

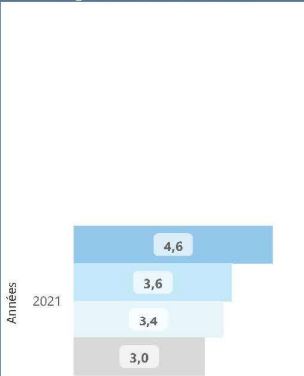
95010
Code géographique

1 000 à 4 999 hab.
Catégorie de population

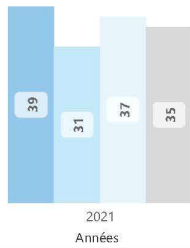
Côte-Nord (09)
Région administrative

MRC La Haute-Côte-Nord
MRC

Âge des données (ans)



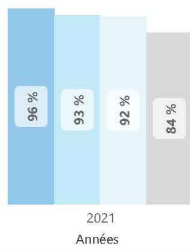
Âge moyen (ans)



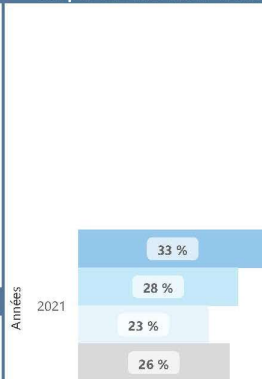
Durée de vie moyenne (ans)



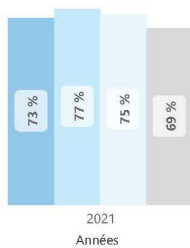
Proportion des actifs à risque de défaillance très faible à modéré (A, B et C)



Proportion des actifs évalués



Cote d'état moyenne



C

Qualité des données
Acceptable

Rapport émis le 30 mai 2022 à partir des données du [plan d'intervention 2016](#) et de l'[outil d'évaluation des besoins en investissement 2018](#)



07c) Résolution 2022-04-109 Adoption du Règlement 157-2022 sur le traitement des élus municipaux ;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

RÈGLEMENT N° 157-2022

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORMÉ du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, tenue le 19 avril 2022 à 14 heures, au Chef-Lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, à laquelle séance étaient présents :

LA PRÉFET :

M^{me} Micheline Anctil

ET LES CONSEILLERS DE COMTÉ :

M^{me} Lise Boulianne
M. André Desrosiers
M. Richard Foster
M^{me} Claire Savard
M. Richard Therrien
M. Jean-Maurice Tremblay

Tous membres du conseil et formant quorum.

RÉSOLUTION 2022-04-109

**Adoption du Règlement 157-2022
sur le traitement des élus municipaux**

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001), la MRC de La Haute-Côte-Nord (ci-après la MRC) a adopté le 15 octobre 2019, un règlement fixant la rémunération de ses membres (règlement 152-2019);

ATTENDU QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1^{er} janvier 2018, ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la MRC;

ATTENDU QUE les élections municipales générales du 7 novembre 2021 ont fait place à un nouveau conseil au sein de la MRC;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, d'abroger et remplacer le règlement 152-2019 fixant la rémunération des membres du conseil adopté par la MRC;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 18 janvier 2022 et que le projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance du conseil du 15 mars 2022;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :



La M. R. C. de la Haute Côte-Nord

QUE le Règlement 157-2022 sur le traitement des élus municipaux soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

1. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était repris ci-après au long.

2. Objet

Le présent règlement fixe le traitement des élus municipaux.

3. Rémunération du préfet

La rémunération annuelle du préfet est fixée pour l'exercice financier de l'année 2022, à :

- a) 39 689,90 \$ comme salaire de base;
- b) 150 \$ pour chaque présence en avant-midi le jour d'une séance ordinaire du conseil;
- c) 150 \$ pour chaque présence en après-midi le jour d'une séance ordinaire du conseil (50 % de ce montant si le préfet assiste seulement à la séance publique);
- d) Taux horaire lors d'une séance extraordinaire ou d'une journée thématique, sur une base de 150 \$ pour trois heures : 50 \$/heure. La séance extraordinaire comprend la rencontre de travail associée.

Étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération du préfet sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 6 du présent règlement.

4. Rémunération des autres membres du conseil

La rémunération annuelle des membres du conseil, autre que le préfet, est fixée, pour l'exercice financier de l'année 2022, à :

- a) 5 360,47 \$ comme salaire de base;
- b) 100 \$ pour chaque présence en avant-midi le jour d'une séance ordinaire du conseil;
- c) 100 \$ pour chaque présence en après-midi le jour d'une séance ordinaire du conseil (50 % de ce montant si l'élu assiste seulement à la séance publique);
- d) Taux horaire lors d'une séance extraordinaire ou d'une journée thématique, sur une base de 100 \$ pour trois heures : 34 \$/heure. La séance extraordinaire comprend la rencontre de travail associée.

Étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération des membres du conseil sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 6 du présent règlement.

5. Allocation de dépenses

En plus de la rémunération payable en vertu du présent règlement, tout membre du conseil reçoit une allocation de dépenses équivalente à la moitié de leur rémunération fixée par les présentes, sous réserve du montant de l'allocation de dépenses maximal prévu à l'article 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, ainsi que du partage de l'allocation de dépenses prévu par l'article 19.1 de cette loi.

6. Indexation et révision

La rémunération payable aux membres du conseil est indexée annuellement, en date du 1^{er} janvier, de 2,75 %, et ce, jusqu'au 31 décembre 2026.



7. Tarification de dépenses

Sous réserve des autorisations pouvant être requises auprès du conseil municipal et du dépôt de toute pièce justificative attestant de la nécessité du déplacement, lorsque qu'un membre du conseil doit utiliser son véhicule automobile afin d'effectuer un déplacement pour le compte de la MRC, un remboursement équivalent au taux déterminé annuellement par la MRC concernant l'allocation pour frais d'automobile et véhicule à moteur, est accordé.

La MRC rembourse également à un membre du conseil les montants suivants lorsque ce dernier est spécifiquement délégué pour la représenter :

- a) **Déjeuner** : Quinze (15 \$) dollars incluant les taxes et le pourboire;
- b) **Dîner** : Vingt-cinq (25 \$) dollars incluant les taxes et le pourboire;
- c) **Souper** : Trente-six (36 \$) dollars incluant les taxes et le pourboire.

8. Allocation de transition

Sous réserve des dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, une allocation de transition sera versée au préfet, dans les trente (30) jours suivant la fin de son mandat, s'il a occupé ce poste pendant au moins les 24 mois qui précèdent la fin de son mandat.

9. Application

Le directeur général est responsable de l'application du présent règlement.

10. Abrogation du Règlement n° 152-2019

Le règlement adopté en vertu des présentes abroge et remplace le *Règlement n° 152-2019 sur le traitement des élus municipaux*.

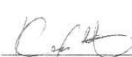
11. Entrée en vigueur et publication

Le présent règlement entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2022 et se termine le 31 décembre 2026, conformément à la loi et est publié sur le site Internet de la MRC.

Adopté aux Escoumins, ce 19 avril 2022.



Micheline Anctil
Préfet



Kevin Bédard
Directeur général et
greffier trésorier adjoint

AVIS DE MOTION :	2022-01-15
PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT :	2022-03-15
AVIS PUBLIC – RÉSUMÉ :	2022-03-23
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	2022-04-19
ENTRÉE EN VIGUEUR :	2022-05-05
PUBLICATION :	2022-04-21



Par M. P. C. de la Haute-Côte-Nord

07d) Lettre de remerciement Comité des bénévoles ;

Mercredi 6 juillet 2022

Conseil municipal,
Municipalité de Sacré-Cœur
88, rue Principale Nord
Sacré-Cœur, QC
G0T 1Y0

OBJET : LETTRE DE REMERCIEMENT

Chers membres du Conseil,

Par la présente, nous souhaitons vous remercier chaleureusement pour votre généreuse contribution financière au comité des bénévoles de Sacré-Cœur. Ce don nous permettra d'assumer certains frais reliés au rassemblement prévu lors de la Journée nationale des aînés. Nous tenons également à vous remercier pour le prêt de la salle le Cœur-Du-Fjord pour cet événement.

Nous en profitons pour vous inviter à participer à cette journée. Celle-ci aura lieu le samedi 1^{er} octobre 2022. De plus amples informations vous seront transmises ultérieurement.

Au nom de nos aînés et des membres du Comité de bénévoles, encore une fois merci et au plaisir de vous côtoyer le 1^{er} octobre.

Colette Gauthier,
Présidente

Message et rapports d'activités du maire et des conseillers

Le pro-maire, M^{me} Marie-Chantal Dufour, fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

M^{me} Nada Deschênes, conseillère et M^{me} Valérie Dufour, conseillère font également un résumé de leurs activités des dernières semaines.

Administration générale :

Résolution 2022-07-260

Renouvellement d'adhésion à l'Association de la rivière Sainte-Marguerite - 2022

CONSIDÉRANT QUE nous devons renouveler la carte de membre corporatif de l'Association de la rivière Sainte-Marguerite;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le renouvellement de

l'adhésion 2022 de l'Association de la rivière Sainte-Marguerite au montant de 229,95 \$ taxes incluses: le coût étant approprié à même le budget régulier 2022.

Résolution 2022-07-261

Renouvellement des assurances responsabilité civile – Parcs rouli-roulant

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances responsabilité civile – Parcs rouli-roulant en vigueur et pris par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au bénéfice de la municipalité de Sacré-Cœur, membres du regroupement d'assurance responsabilité des pistes de rouli-roulant, pistes de BMX Terme 2022-2023, assuré auprès de BFL CANADA risques et assurances inc. ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport préparé par les consultants de l'UMQ, soit Fidema Groupe conseil inc. daté du mois de juin 2022, quant au renouvellement desdites assurances prévu pour le 1^{er} juin 2022, pour les municipalités et organismes membres du regroupement;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable de la part du consultant ainsi que celle du comité de gestion formé de représentant(e)s des municipalités et organismes membres;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE ce conseil autorise la municipalité de Sacré-Cœur à confirmer son accord et à accepter les primes et autres termes prévus aux conditions de renouvellement et au contrat auprès BFL CANADA risques et assurances inc. Assurance, à compter du 1^{er} juin 2022, le tout pour une période consécutive de 12 mois.

Résolution 2022-07-262

M. Philippe Roy déclare son intérêt et se retire de la discussion.

Renouvellement de la convention de la halte routière

CONSIDÉRANT QUE la durée de la convention portant sur l'opération et l'entretien de la halte routière située sur la route 172 Nord prendra fin le 31 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux gestionnaires ont démontré l'intérêt de continuer l'opération de la halte routière et par le fait même désire signer une convention d'une durée de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, avec la Municipalité de Sacré-Coeur ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSE par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M^{me} Lise Boulianne, maire, et M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au

nom de la Municipalité de Sacré-Cœur la convention de la concession de la halte routière avec les nouveaux gestionnaires pour une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Résolution 2022-07-263

Première édition de L'Omnium Robert Tremblay

CONSIDÉRANT QUE La Corporation BEST Golf de Tadoussac nous invite à participer à la 1^{re} édition de l'Omnium Robert Tremblay qui se tiendra à Tadoussac le 13 août prochain ;

CONSIDÉRANT QUE le Club de Golf profite de l'occasion pour rendre hommage à M. Robert Tremblay, président de la Corporation de 2014 à 2022 et décédé récemment ;

CONSIDÉRANT QUE les bénéfices de ce tournoi permettront à la Corporation de poursuivre ses opérations au profit de la population du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'activité incluant la soirée-hommage est de 75 \$ par personne et de 25 \$ pour le souper du conjoint;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'invitation de la Corporation BEST Golf de Tadoussac et d'autoriser le coût de l'activité de 75 \$ par personne incluant la soirée-hommage ;

Le conseil autorise M. Paul Choquette ainsi que sa conjointe à participer à l'invitation de la Corporation BEST Golf de Tadoussac et d'autoriser le coût de l'activité de 75 \$ par personne incluant la soirée-hommage et de 25 \$ pour le souper du conjoint.

Résolution 2022-07-264

Ajournement de la séance

IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'ajourner la séance au 25 juillet 2022 à 17 h 15.

Hygiène du milieu : (aucun point)

Transport :

Résolution 2022-07-265

M^{me} Marie-Chantal déclare son intérêt et se retire de la discussion

Travaux de réparation d'une portion du rang St-George endommagé par Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a endommagé une portion de 125 mètres du chemin rang St-George lors du dépannage d'un de leurs camions et de l'opération de nettoyage d'un déversement de diesel ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission pour la réparation du chemin de la compagnie Transcie 1990 inc. au montant de 7 690,00 \$ taxes non incluses, la soumission a été soumise à Hydro-Québec et acceptée ;

CONSIDÉRANT QUE la facture sera payée par la Municipalité et remboursée par Hydro-Québec une fois les travaux terminés (dossier de réclamation #167283);

PAR CES MOTIFS, IL EST proposé par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la compagnie Transcie 1990 inc. à effectuer les travaux de la portion de 125 mètres du chemin rang St-George endommagé par Hydro-Québec au montant de 8 841,58 \$ taxes incluses : le coût étant accordé par Hydro-Québec.

Résolution 2022-07-266

Travaux de rapiéçage de pavage à divers endroits de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE les Entreprises Jacques Dufour et fils nous proposent une offre de services pour l'exécution des travaux de pavage à divers endroits de la municipalité, soit au quai de l'Anse-de-Roche (projet 41), sur le chemin de l'Anse-de-Roche (projet 87) et sur le chemin de l'Anse-Creuse (projet 87) pour un total d'environ 903,95 mètres carrés d'enrobée de type ESG-14 au montant de 66 051,61 \$ taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS, IL EST proposé par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer à l'Entreprise Jacques Dufour et Fils les travaux de pavage à divers endroits de la municipalité au montant d'environ 75 942,84 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à comme suit :

Projet 41 23-080-10-521 (6 380,72 \$)
Projet 87 23-080-80-521 (16 987,56 \$)
Projet 87 02-320-00-625 (37 074,31 \$)
Budget régulier 2022 02-320-00-625 (15 500,25 \$)

Urbanisme :

Résolution 2022-07-267

Adhésion à la COMBEQ – Jimmy Jacques

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jimmy Jacques désire devenir membre de la COMBEQ afin de bénéficier des prix réduits pour les formations;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner le renouvellement de l'adhésion 2022 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) au montant de 436,91\$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2022.

Résolution 2022-07-268

Fosse septique du Bistrot Castafjord

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit verser annuellement un montant de 1 000 \$ en guise de contribution à l'entretien des toilettes publiques et au vidage de la fosse de rétention;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 1 000 \$ au Bistrot Castafjord en guise de contribution à l'entretien des toilettes publiques et au vidage de la fosse de rétention; le coût étant approprié à même le budget régulier 2022.

Résolution 2022-07-269

M^{me} Marie-Chantal Dufour déclare son intérêt et se retire de la discussion

Ajustement de prix du carburant diesel pour le contrat d'enlèvement de la neige 2021 - 2022

CONSIDÉRANT le calcul de remboursement de la clause de carburant préparé par M. Jeannot Lepage, directeur général, en date du 5 juillet 2022;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un ajustement du contrat d'entretien des chemins d'hiver 2021-2022 relative à la clause sur le carburant avec l'entrepreneur Transcie (1990) inc. représentant un montant de 2 835,28 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget régulier.

RÉSOLUTION 2022-07-270

Demande PPCMOI de M^{me} Christine Blanchette 2022-006

CONSIDÉRANT QUE madame Christine Blanchette désire vendre sa résidence et que le futur propriétaire désire utiliser le garage privé afin d'y remiser son camion commercial (camion benne 10 roues);

CONSIDÉRANT QUE le garage est déjà existant ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a approuvé le projet de résolution #2022-06-252 pour le projet particulier ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du projet de résolution #2022-06-252 accordant la demande d'autorisation du projet particulier, le greffier-trésorier de la Municipalité de Sacré-Cœur-sur-le-Fjord-du-Saguenay a, au moyen d'une affiche ou d'une enseigne placée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, annoncé la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du projet de résolution, le projet a été soumis au processus de consultation et d'approbation prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et aucune personne ne s'est manifestée ;

CONSIDÉRANT QUE le garage est localisé à l'extrémité de la rue Jourdain et qu'aucun développement résidentiel n'est prévu à l'extrémité de cette rue ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la demande pour le lot 6 289 404 localisé au 89, rue Lévesque soumis par madame Christine Blanchette aux fins de : Permettre le stationnement d'un camion-benne (10 ou 12 roues) dans un garage privé.

RÉSOLUTION 2022-07-271

Projet de résolution demande PPCMOI de M. Benjamin Dufour 2022-010

CONSIDÉRANT QUE M. Benjamin Dufour a fait une demande de P.P.C.M.O.I afin de modifier la classe d'usage de l'ensemble des lots 4 701 245 et 4 701 247 d'unifamiliale isolée bi familiale isolée ;

CONSIDÉRANT QU'une annexe sera de 24 pieds par 28 pieds sera construite ;

CONSIDÉRANT QUE les voisins ne sont nullement impactés par cette demande ;

CONSIDÉRANT QU'une servitude en faveur de Bell Canada et d'Hydro-Québec est présente le lot 4 701 245 et que le permis de construction sera émis seulement après la radiation de la servitude ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande cette demande ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser par projet de résolution la demande numéro 2022-010 pour les lots 4 701 245 et 4 701 247, 110, rue Tremblay soumise par monsieur Benjamin Dufour aux fins :

De modifier la classe d'usage de l'ensemble des lots 4 701 245 et 4 701 247 d'unifamiliale isolée bi familiale isolée.

RÉSOLUTION 2022-07-272

Demande de dérogation mineure de madame Diane L. Savard

CONSIDÉRANT QUE madame Diane L. Savard demande une dérogation mineure de l'article 2.2.2.1.1 alinéa 4 du règlement de zonage 210, afin de permettre à une personne autre que l'occupant principal de continuer d'opérer le commerce au 66 rue Dufour;

CONSIDÉRANT QUE seulement madame Suzie Dufour peut opérer le salon de coiffure;

CONSIDÉRANT QU'aucun stationnement dans la rue (clients et occupants) ne sera permis;

CONSIDÉRANT QU'un seul service à la fois peut être pratiqué ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis du comité consultatif d'urbanisme portant le numéro de résolution 2022-016 ;

CONSIDÉRANT QU'une demande a déjà été refusée ;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitant doit être l'occupant du bâtiment tel que défini au Règlement numéro 440 article 4 alinéa 3 afin que le permis d'exploitation soit émis ;

CONSIDÉRANT QUE des préjudices sérieux pourraient être causés aux propriétaires des autres commerces du même type ;

CONSIDÉRANT QUE d'accepter cette demande pourrait créer un précédent ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU ne recommande pas cette demande.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des membres présents, de refuser la demande de dérogation mineure de madame Diane L. Savard aux fins de permettre à une personne autre que l'occupant principal de continuer d'opérer le commerce au 66 rue Dufour;

Dépôt

Dépôt du rapport des permis émis en juin 2022

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des permis émis en juin 2022

Tourisme : (aucun Point)

Résolution 2022-07-273

Demande d'autorisation pour la Marche Myélome Multiple

CONSIDÉRANT QUE le succès de la première édition de la Marche Myélome Multiple en 2021, l'activité sera répétée le samedi 17 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'emprunt de matériels est effectuée soit pour : petit chapiteau en cas de pluie, bacs roulant vers et bleus, quelques tables et chaises, des barrières de sécurité, des cônes afin d'assurer la propreté lors de l'événement, et ce gratuitement ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la Marche Myélome Multiple qui se tiendra le samedi 17 septembre 2022 et d'autorise le prêt de matériels suivants : petit chapiteau en cas de pluie, bacs roulant vers et bleus, quelques tables et chaises, des barrières de sécurité, des cônes en appui pour l'événement de la Marche Myélome Multiple, et ce gratuitement.

Aucun certificat d'assurance ne sera émis par la municipalité.

Culture :

Résolution 2022-07-274

Félicitations pour l'article publié dans le magazine *Osez lire! mon magazine*

CONSIDÉRANT QUE madame Émilie Gravel est responsable de la bibliothèque de Sacré-Cœur et que depuis plusieurs années, elle s'implique dans différents projets bibliothécaires, incitant les citoyens et les jeunes à donner le goût de lire ;

CONSIDÉRANT QUE madame Lise Boulianne, maire de Sacré-Cœur s'est grandement impliquée dans le dossier de la bibliothèque municipale et scolaire ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de féliciter les représentants pour leur implication au sein de la bibliothèque municipale et scolaire et pour l'article publié dans le magazine *Osez lire! mon magazine*.

Résolution 2022-07-275

Démission de Mme Émilie Gravel à la bibliothèque et affichage de poste

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Émilie Gravel a remis sa démission le 5 juillet 2022, donc sa dernière journée de travail sera à la fin août 2022;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la démission de M^{me} Émilie Gravel tel que déposé le 5 juillet 2022 ;

Le conseil demande que M^{me} Émilie Gravel travaille un (1) jour semaine, soit le mardi pour l'été 2022 ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'affichage du poste immédiatement.

Résolution 2022-07-276

Abrogation de la Résolution

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire obtenir d'autres soumissions ;

IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la Résolution 2022-06-234.

Loisir :

Résolution 2022-07-277

Sortie camp de jour

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur offre un camp de jour ;

CONSIDÉRANT QUE les enfants veulent une sortie de fin de camp; de jour ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la sortie en autobus à Chicoutimi au Parc Savannah et au cinéma le 12 août 2022.

Résolution 2022-07-278

Autorisation d'achat pour le terrain de balle

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur a fait des demandes au programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure et à la vitalisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur a reçu la confirmation de la subvention au montant de 135 000 \$;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Nancy Lamontagne, coordonnatrice loisirs, culture et tourisme à faire les achats relatifs au réaménagement du terrain de balle.

Santé et bien-être : (aucun point)

Incendie :

Dépôt

Dépôt du rapport d'activités et d'intervention du service incendie pour le mois de juin

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d'intervention et des activités du service incendie pour le mois de juin 2022.

Résolution 2022-07-279

Autorisation utilisation du réservoir d'eau souterraine

CONSIDÉRANT QUE le réservoir d'eau souterraine, sur la route 172, sud sur le terrain du 9278-7134 Québec inc. (Domaine de nos Ancêtres) est maintenant installé et prêt à être utilisé;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le service incendie de Sacré-Cœur à utiliser le réservoir d'eau souterraine.

Résolution 2022-07-280

Avis de motion

RÈGLEMENT 609

RÈGLEMENT NUMÉRO 609 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 453 571 \$ ET UN EMPRUNT DE 453 571 \$ REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE 15 ANS SUPPORTÉ PAR L'ENSEMBLE DES BIENS-FONDS IMPOSABLES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE INCENDIE SITUÉE AU 105, RUE GAGNÉ, LA RÉFECTION DE LA TOITURE, L'INSTALLATION D'UNE MINUTERIE DE FERMETURE DE PORTES, LA RÉPARATION DU PLANCHER À L'ÉPOXY ET LE RÉAMÉNAGEMENT D'UN LOCAL COMME VESTIAIRE POUR LES POMPIERS À LA CASERNE SITUÉE AU 101, RUE GAGNÉ ET LA MODIFICATION ET L'AGRANDISSEMENT DU STATIONNEMENT SITUÉ ENTRE LES DEUX CASERNES.

Je soussignée, madame Nada Deschênes, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant une dépense de 453 571 \$ et un emprunt de 453 571 \$ remboursable sur une période de 15 ans supporté par l'ensemble des biens-fonds imposables de la Municipalité pour l'agrandissement de la caserne incendie située au 105, rue Gagné, la réfection de la toiture, l'installation d'une minuterie de fermeture de portes, la réparation du plancher à l'époxy et le réaménagement d'un local comme vestiaire pour les pompiers à la caserne située au 101, rue Gagné et la modification et l'agrandissement du stationnement situé entre les deux casernes.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Résolution 2022-07-281

Dépôt du projet de Règlement 609

DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 609 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 453 571 \$ ET UN EMPRUNT DE 453 571 \$ REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE 15 ANS SUPPORTÉ PAR L'ENSEMBLE DES BIENS-FONDS IMPOSABLES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE INCENDIE SITUÉE AU 105, RUE GAGNÉ, LA RÉFECTION DE LA TOITURE, L'INSTALLATION D'UNE MINUTERIE DE FERMETURE DE PORTES, LA RÉPARATION DU PLANCHER À L'ÉPOXY ET LE RÉAMÉNAGEMENT D'UN LOCAL COMME VESTIAIRE POUR LES POMPIERS À LA CASERNE SITUÉE AU 101, RUE GAGNÉ ET LA MODIFICATION ET L'AGRANDISSEMENT DU STATIONNEMENT SITUÉ ENTRE LES DEUX CASERNES.

Étaient présent à cette séance du conseil :

M^{me} Nada Deschênes, conseillère
M^{me} Marie-Chantal Dufour, conseillère
M^{me} Valérie Dufour, conseillère
M. Guillaume Lavoie, conseiller
M. Janic Boisvert, conseiller
M. Philippe Roy, conseiller

IL EST PROPOSÉ PAR, _____, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 609 intitulé règlement numéro 609 décrétant une dépense de 453 571 \$ et un emprunt de 161 146 \$ remboursable sur une période de 15 ans supporté par l'ensemble des biens-fonds imposables de la Municipalité pour l'agrandissement de la caserne incendie située au 105, rue Gagné, la réfection de la toiture, l'installation d'une minuterie de fermeture de portes, la réparation du plancher à l'époxy et le réaménagement d'un local comme vestiaire pour les pompiers à la caserne située au 101, rue Gagné et la modification et l'agrandissement du stationnement situé entre les deux casernes qui sera adopté à une séance subséquente.

Embellissement : (aucun point)

Demandes d'appui et de reconnaissance : (aucun point)

Demandes d'aide financière :

Résolution 2022-07-282

**Demande d'aide financière – 16^e Festival de musique classique
Haute-Côte-Nord**

CONSIDÉRANT QUE l'Odyssée artistique est un organisme de la Haute-Côte-Nord qui offre des produits culturels régionaux originaux à ses résidents et aux gens de passage ;

CONSIDÉRANT QUE l'Odyssée artistique en Haute-Côte-Nord présentera la 16^e édition du « *Festival intime de musique classique* » qui se déroulera du 13 au 17 juillet aux Bergeronnes ;

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien ce projet, une aide financière souhaitée pour devenir un des partenaires financiers de ce projet créatif et rassembleur aux couleurs de notre belle région serait de l'ordre de 300 \$, en contrepartie, votre municipalité apparaîtra comme partenaire dans le programme-souvenir du « *Festival intime de musique classique* » et vous recevrez deux billets de courtoisie pour chacun des 5 concerts du Festival;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la demande d'aide financière à l'Odyssée artistique présentera la 16^e édition du « *Festival intime de musique classique* » qui se déroulera du 14 au 18 juillet aux Bergeronnes et comme partenaire financier au montant de 300,00 \$: le coût étant approprié à même le budget régulier 2022.

Affaires nouvelles :

Résolution 2022-07-283

L'Office municipal d'habitation de Sacré-Cœur – Mandat administrateurs

CONSIDÉRANTE QUE l'Office municipal d'habitation de Sacré-Cœur demande une nouvelle résolution afin de renommer M. Gaétan Hovington et M^{me} Claudie Hovington afin siéger au CA de l'Office pour une période de 3 ans ;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la demande de L'Office Municipal d'habitation de Sacré-Cœur, de renommer M. Gaétan Hovington et M^{me} Claudie Hovington soit acceptée et renouvelée, afin de siéger au CA de l'Office pour une période de 3 ans.

Résolution 2022-07-284

Adhésion à RAPAS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Coeur désire devenir membre de RAPAS ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adhérer à RAPAS au montant de 200 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2022.

RÉSOLUTION 2022-07-285

Levée de la séance

Il est proposé par M. Philippe Roy que la séance soit levée à 19 h 50.

Marie-Chantal Dufour, pro-maire

Jeannot Lepage, directeur général
et secrétaire-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Lise Boulianne, maire